QUELLES MOBILITÉS POUR DEMAIN ?

Comité Technique

Plan Local de Déplacements

Retour sur l'enquête publique

24 novembre 2015

item
ETUDES & CONSEIL

1 L’enquête publique

Bilan de l’enquête publique

- Enquête publique du 22 septembre 2015 au 23 octobre 2015: 32 jours

- Dossier d’enquête publique déposé dans chaque mairie et à l’hôtel d’agglomération. Des dossiers consultables également en ligne sur le site internet de l’agglomération

- 11 permanences du commissaire

- 4 avis PPA

- dans les registres 43 observations et 3 courriers

Conclusion du commissaire enquêteur

AVIS FAVORABLE SUITE AUX CONSTATS SUIVANTS:

- Seules 2 observations sur 46 sont défavorables au projet (dans les registres)
- Les avis des PPA sont favorables avec remarques, propositions. Certaines doivent être réexaminées.
- Les observations sur le registre ont été prises en compte et des réponses précises et argumentées y ont été apportées.
- Les diverses actions pour atteindre les buts que s'est fixé Est Ensemble sont bien exposées dans le dossier et généralement convaincantes et les 6 grandes actions bien cadrées et déclinées dans le projet
- Le projet est équilibré et volontariste, répond aux améliorations des problèmes de déplacements et des besoins de la population et s'inscrit dans le prolongement au niveau local du PDUIF.

Les principales remarques et réponses apportées

PRINCIPALES REMARQUES DES PPA:

- ***Retirer ou modifier le schéma poids-lourds (Noisy, CD93,Bobigny) :***

➡ modification du PLD: Suppression de la carte des itinéraires poids-lourds du PLD et poursuite de la réflexion dans le cadre du groupe de travail

- ***Changer la hiérarchisation de la RD41 et RD78 en intercommunal (Bondy):***

➡ modification du PLD: RD41 et RD78 passées en intercommunal

- ***Changer la hiérarchisation de la RD 40 sud, RD20 A, RD37 en intercommunal (CD93)***

➡ pas de modification du PLD: incohérence avec la politique de Montreuil de rendre plus urbaine et pacifier ces voies mais la réflexion pourra se poursuivre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre.

Les principales remarques et réponses apportées

- ***Changer la hiérarchisation de l'ex RN302 entre Croix de Chavaux et Mairie de Montreuil en structurant (Stif)***

➡ pas de modification du PLD: en contradiction avec le souhait de Montreuil de rendre certaines voies plus urbaines et de pacifier la circulation. La réflexion pourra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PLD

- ***Compléter les actions accessibilité (Stif):***

➡ modification du PLD: un zoom sur l'accessibilité est proposé

- ***Itinéraires piétons prioritaires: Inscrire l'ex-RN3 en priorité 1 (Bobigny) :***

➡ pas de modification du PLD: cet axe figure déjà comme une priorité dans le cadre du Tzen3. Le numéro de priorité n'est pas une échéance de réalisation mais un motif de réalisation différent. Dans tous les cas, ces aménagements devront être réalisés à échéance PLD.

Les principales remarques et réponses apportées

- ***Itinéraires piétons prioritaires : Inscrire la RD115, la RD27 et la RN186 en priorité 2 (Bobigny)***:

➡ pas de modification du PLD: ces axes sont désignés comme des axes à rendre plus urbains par le PLU mais à des échéances plus lointaines que le PLD .

➡ En revanche ces demandes pourront être prises en compte lors de la révision du PLD.

- ***Itinéraires piétons prioritaires : RD41 zone à prioriser pour les modes doux (Bondy):***

➡ modification du PLD: la carte sera complétée en ce sens pour garantir un cheminement confortable depuis la ZAC.

Les principales remarques et réponses apportées

PRINCIPALES REMARQUES DES REGISTRES:

- ***Des demandes pour offrir plus de places aux vélos :***

➡ pas de modification du PLD: le PLD répond bien à cet objectif avec un réseau cyclable à terme de plus de 130 km (zone de modération de vitesse, pistes cyclables, bandes cyclable, double sens cyclables…) et 13 000 places vélos à prévoir sur l'espace public

- ***Des demandes d'aide à l'achat de vélo :***

➡ pas de modification du PLD: le choix du PLD et l'arbitrage financier actuel en découlant consistent à encourager la pratique du vélo non par le biais d'aide financière aux ménages mais par la mise en œuvre d'aménagements dédiés pour en faciliter la pratique.

Les principales remarques et réponses apportées

- ***Des demandes de généralisation des zones 30 :***

➡ pas de modification du PLD: il n'a pas été décidé dans le PLD d'aller vers une généralisation des zones 30. Pour autant, cette réflexion pourra se faire dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PLD.

- ***Des demandes d'amélioration des transports en commun :***

➡ pas de modification du PLD: les demandes d'augmentation du niveau de service ou le prolongement de ligne de transport en commun n'entrent pas dans le champ d'action d'un PLD et restent du ressort de l'autorité organisatrice des transports, le STIF.

2 Les principales modifications apportées au PLD

Les modifications du document

- ***Modification sur la carte de hiérarchisation du réseau viaire***

Modification sur Bondy avec la RD 41 et la RD 78 en structurant d'intérêt intercommunal mais…

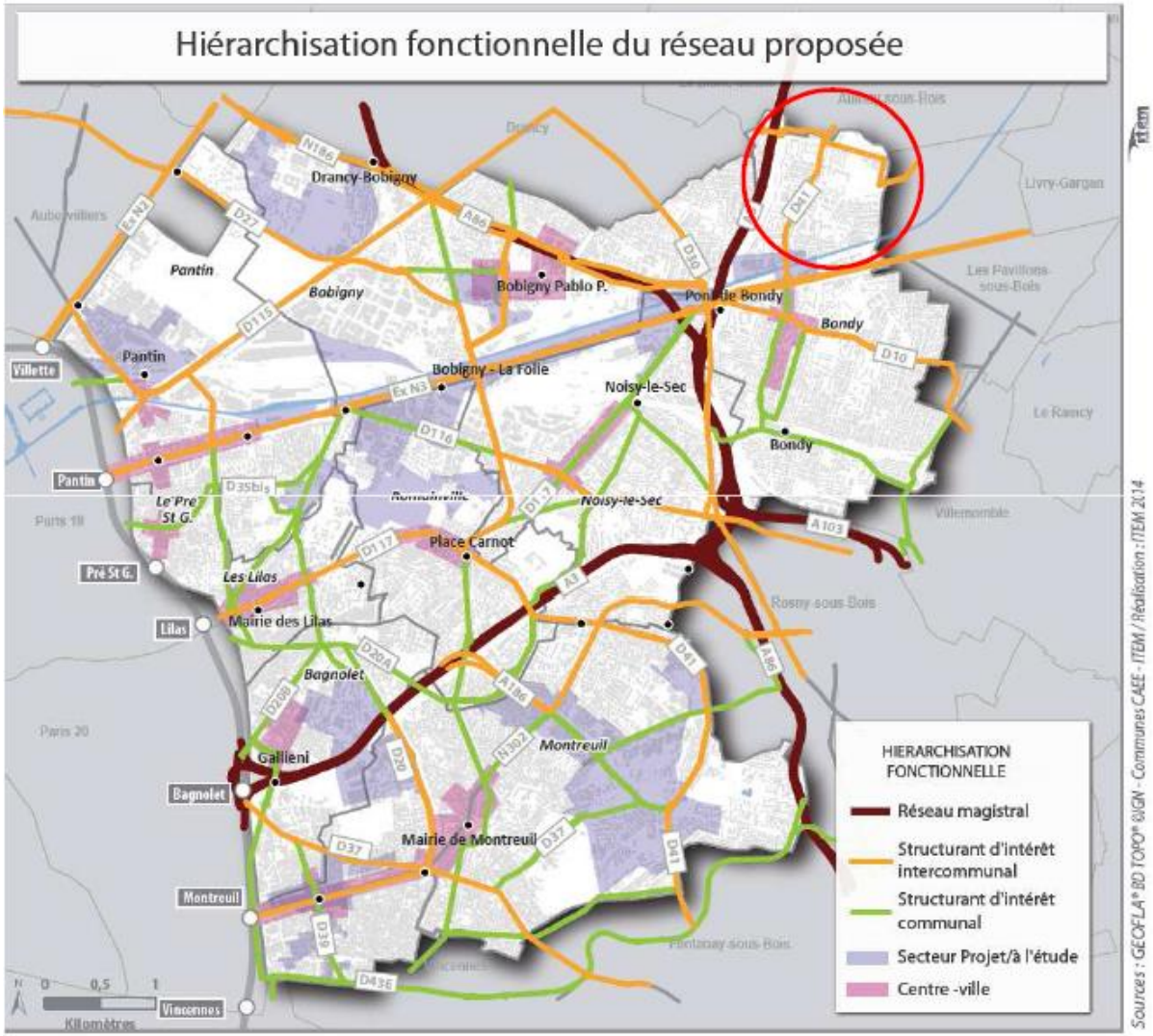

Les modifications du document

… cette modification est-elle cohérente à une échelle plus large ?

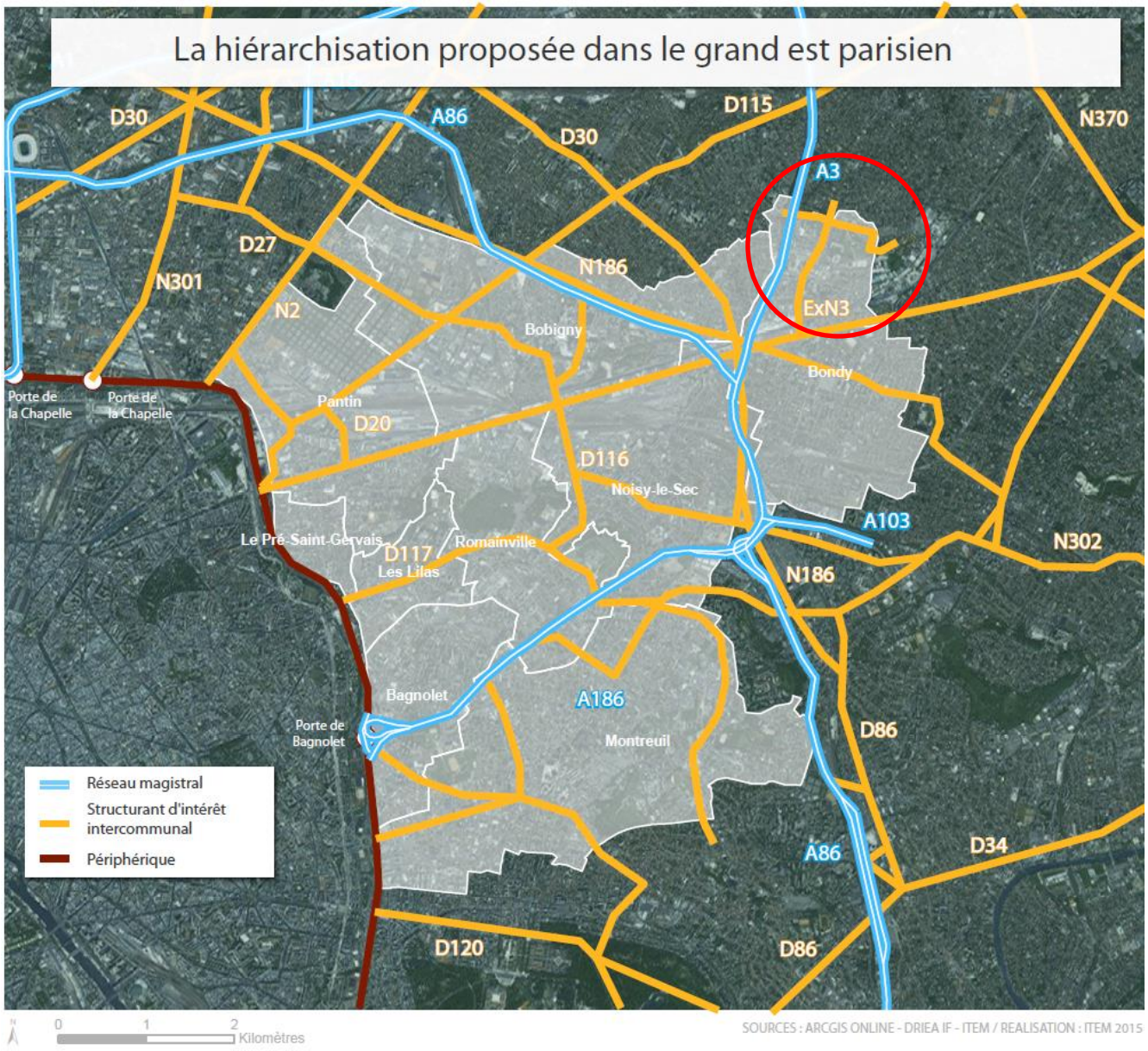

Les modifications du document

- ***Modification sur la carte***

Sur Bondy RD 41 en lien avec la desserte piétonne liée à la ZAC notamment.

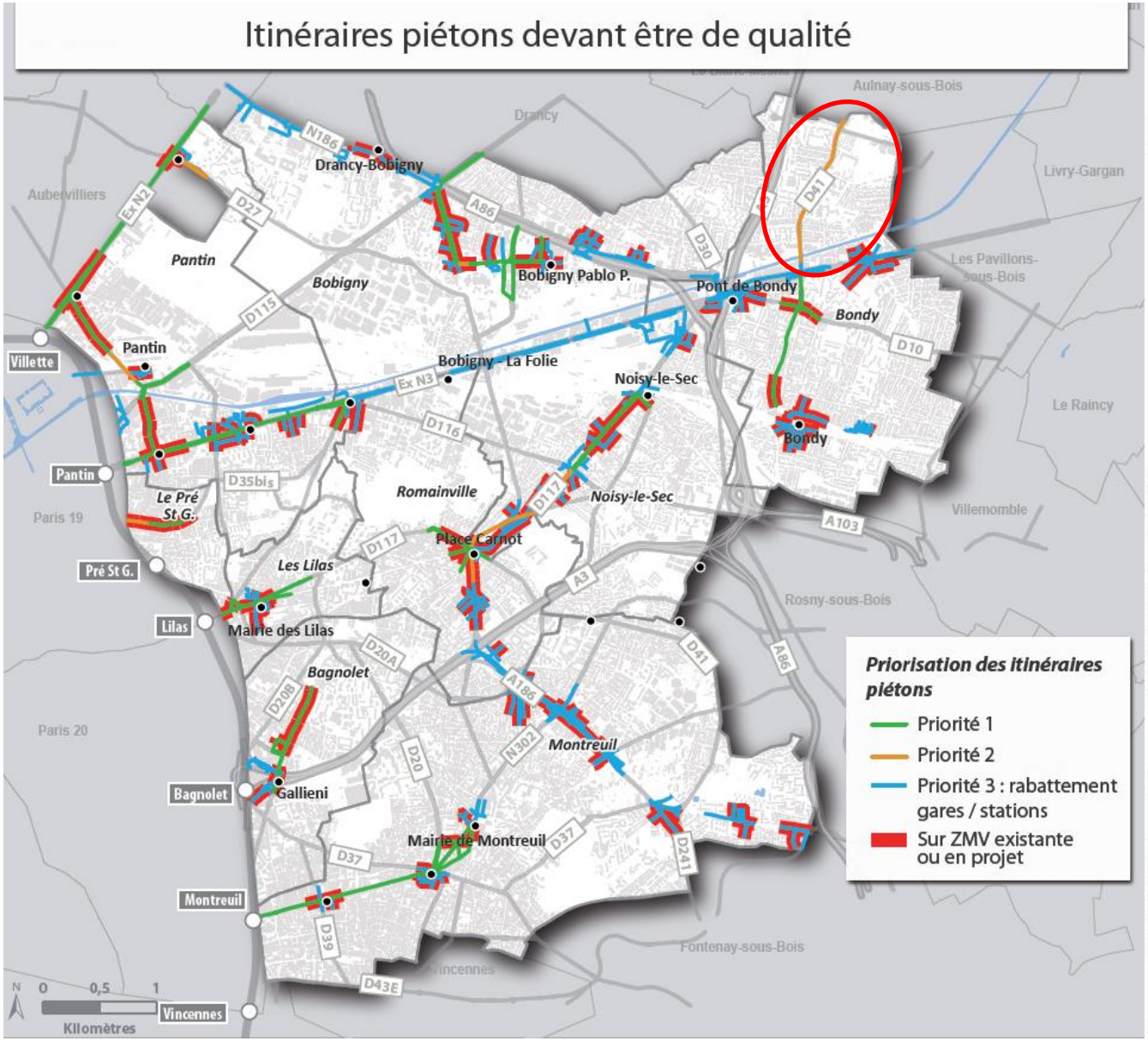

Les modifications du document

- ***Suppression de la carte du schéma d'itinéraires PL***

Devant l'absence de consensus la carte a été retirée et il conviendra de d'acter un schéma PL au cours d'atelier de travail dès 2016.

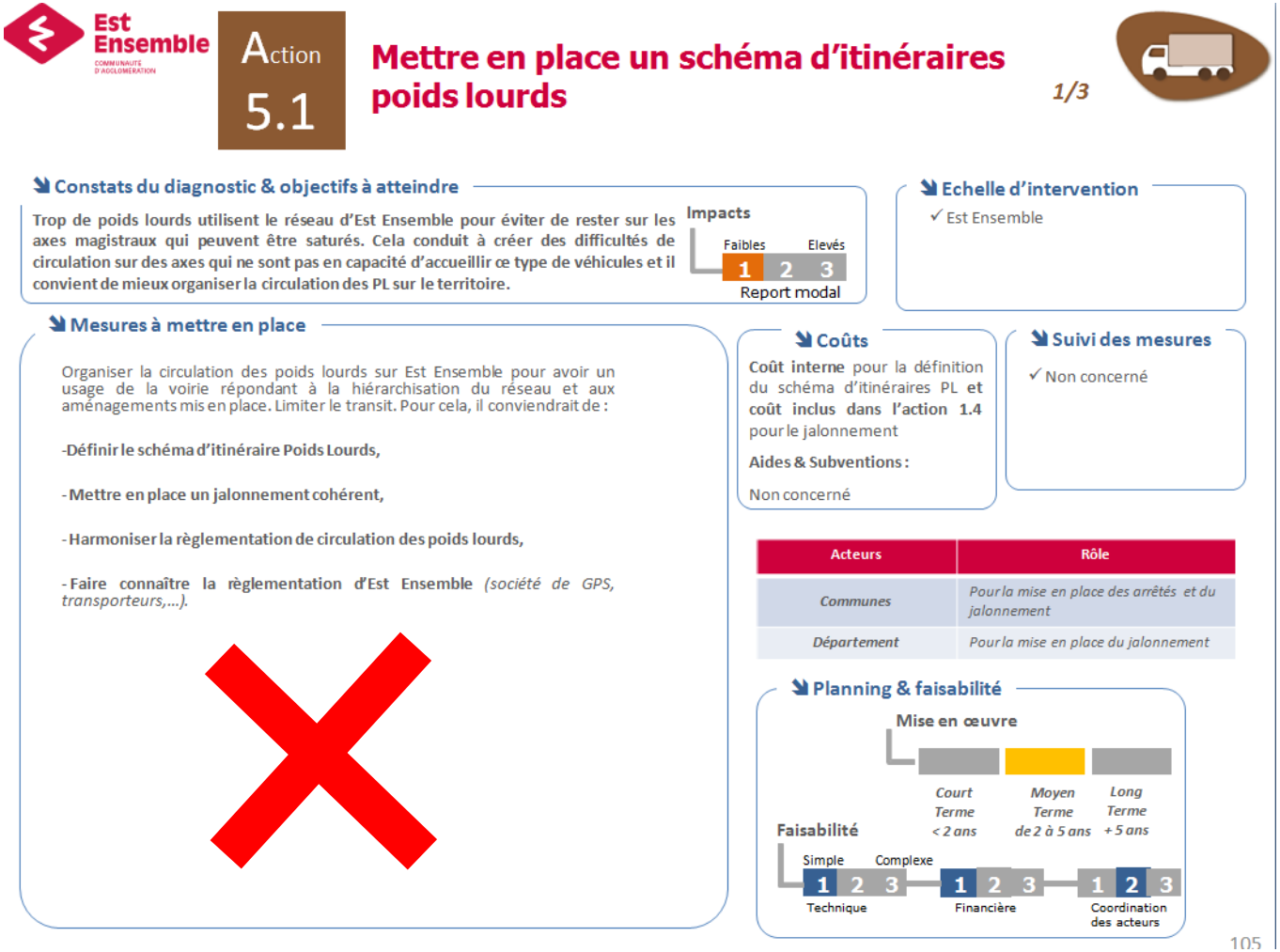

Est Ensemble

Action 5.1

Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds

1/3

Constats du diagnostic & objectifs à atteindre

Trop de poids lourds utilisent le réseau d'Est Ensemble pour éviter de rester sur les axes magistraux qui peuvent être saturés. Cela conduit à créer des difficultés de circulation sur des axes qui ne sont pas en capacité d'accueillir ce type de véhicules et il convient de mieux organiser la circulation des PL sur le territoire.

Impacts: Faibles 1 2 3 Elevés — Report modal

Echelle d'intervention

✓ Est Ensemble

Mesures à mettre en place

Organiser la circulation des poids lourds sur Est Ensemble pour avoir un usage de la voirie répondant à la hiérarchisation du réseau et aux aménagements mis en place. Limiter le transit. Pour cela, il conviendrait de :

-Définir le schéma d'itinéraire Poids Lourds,

-Mettre en place un jalonnement cohérent,

-Harmoniser la règlementation de circulation des poids lourds,

-Faire connaître la règlementation d'Est Ensemble *(société de GPS, transporteurs,...).*

Coûts

Coût interne pour la définition du schéma d'itinéraires PL **et coût inclus dans l'action 1.4** pour le jalonnement

Aides & Subventions :

Non concerné

Suivi des mesures

✓ Non concerné

Acteurs	Rôle
Communes	*Pour la mise en place des arrêtés et du jalonnement*
Département	*Pour la mise en place du jalonnement*

Planning & faisabilité

Mise en œuvre: *Court Terme < 2 ans* — *Moyen Terme de 2 à 5 ans* — *Long Terme + 5 ans*

Faisabilité: Simple 1 2 3 Complexe — Technique — 1 2 3 — Financière — 1 2 3 — Coordination des acteurs

105

Les modifications du document

- ***Modification des aménagements cyclables du Pré***

Suite à la transmission en août 2015 sur les aménagements existants sur le Pré St-Gervais, la cartographie a été modifiée ainsi que le linéaire concerné en termes d'aménagements projetés.

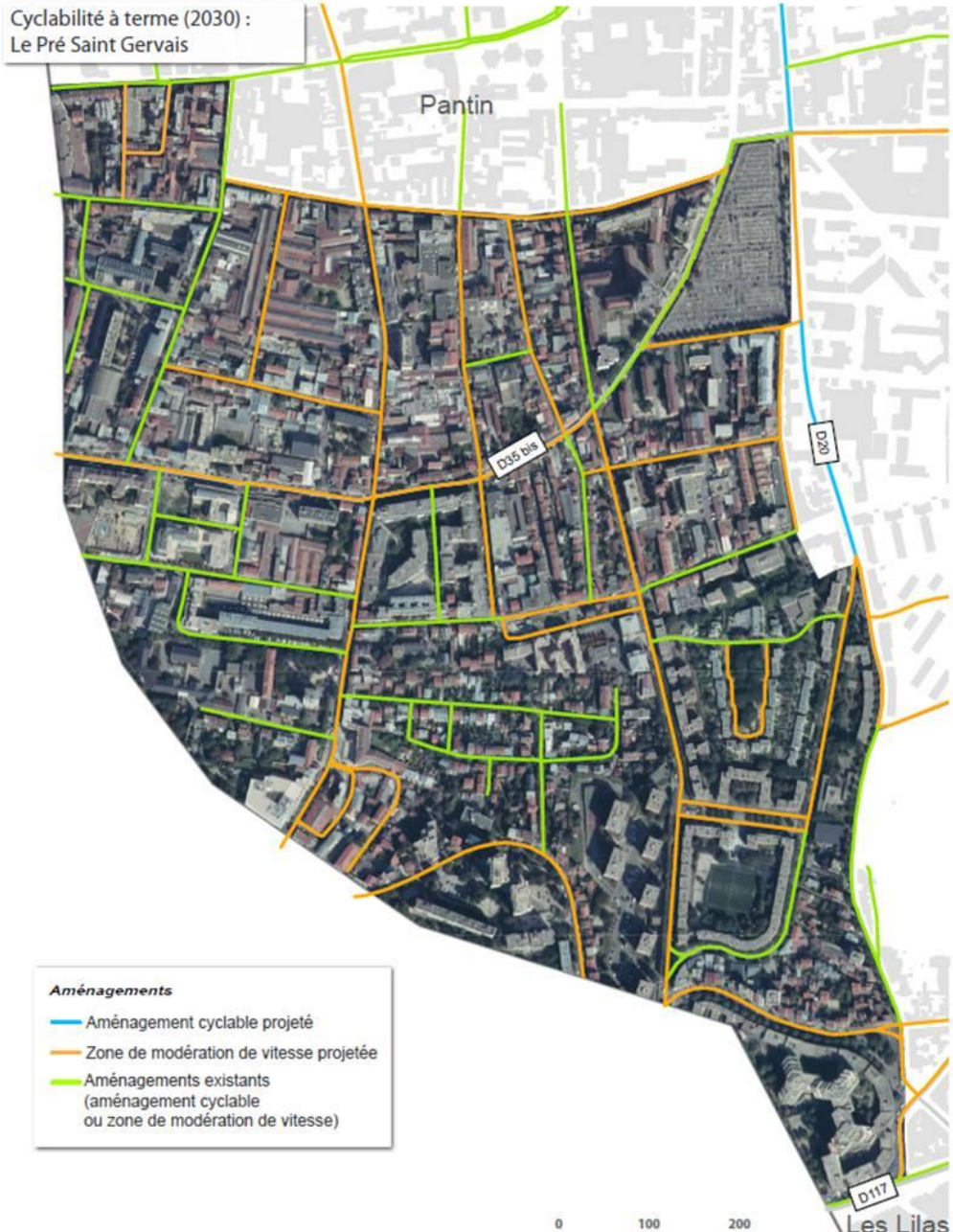

Les modifications du document

- ***Carte des PRU modifiée***

Les PRU n'était pas les derniers périmètres actualisés, la carte a été modifiée

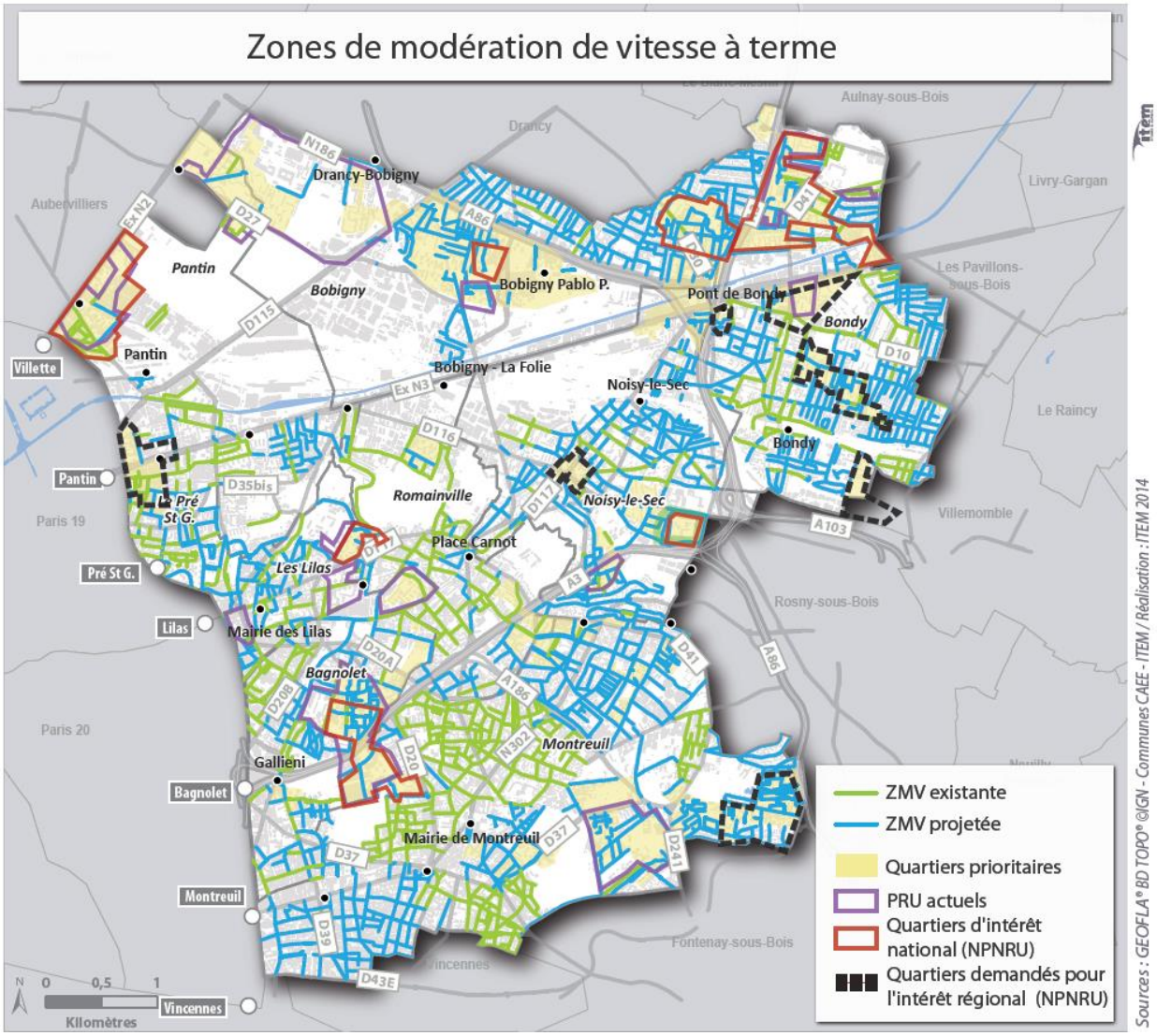

Les modifications du document

- ***Action spécifique sur l'accessibilité***

1/ Rappel du cadre législatif de la loi de février 2005 et les récentes évolutions

2/ Indications des actions concernant l'accessibilité au sein du PLD

3/ Rappel des cartographies sur les cheminements prioritaires qui seront donc accessibles à horizon 2020 et de la programmation de l'accessibilité des arrêts et lignes de bus.

Zoom récapitulant les actions du PLD sur l'accessibilité pour tous

5. La mise en accessibilité sur Est Ensemble à travers les actions du PLD

Le PDU a traité de façon transversale la problématique de l'accessibilité tout au long de son élaboration.

Ainsi, plusieurs actions définies dans le PLD sont en faveur de l'accessibilité des PMR, à savoir :

Action 1.2 : Adapter la configuration des voies à leur niveau de hiérarchisation. Dans les différents profils de voie qui seront adoptés ultérieurement la prise en compte de l'accessibilité pour tous sera intégré.

Action 1.5 : Pacifier les secteurs à enjeux automobiles. Cette action consiste à la mise en œuvre de zone de modération de vitesse (zone 30, zone de rencontre,…) ainsi, comme tout nouvel aménagement ces zones devront être accessible au sens de la loi.

Action 2.1 : Améliorer les cheminements piétons sur l'ensemble du territoire. Dans cette action il est déterminé les axes où les aménagements piétons seront prioritairement réalisé et ce, à échéance du PLD. Donc ces axes seront les secteurs considérés comme, à minima, comme accessible au sens de la loi et permettront une bonne accessibilité en rabattement de l'offre lourde de TC et au sein des principales centralités.

Action 3.5 : Veiller à la mise en accessibilité des arrêts. Dans cette action les lignes inscrites à l'Ad'Ap par le STIF sur le territoire sont précisé ainsi que leur calendrier de mise en œuvre.

Action 4.2 : Mieux contrôler le stationnement. Afin de garantir une bonne utilisation des places réservés aux personnes en situation d'handicap, des actions de contrôles et de communication sont prévus.

Action 4.5 : Offrir un meilleur équilibre en voirie entre les voitures, les vélos et les deux roues motorisés. Il est précisé notamment le dimensionnement adéquates des places handicapés afin que celles-ci soit de qualité et utilisable sur Est Ensemble.

Zoom récapitulant les actions du PLD sur l'accessibilité pour tous

6. Les itinéraires prioritaires au niveau de l'accessibilité

Des ruptures gênent la pratique de la marche sur le territoire d'Est Ensemble :

- *Faible largeur de l'espace de circulation ;*
- *Espace de circulation dégradé ;*
- *Présence d'obstacles ;*
- *Discontinuité des cheminements…*

Les 690 kilomètres de voirie sur Est Ensemble ne peuvent être aménagés de manière optimale et il convient donc de prioriser les secteurs à enjeux.

Les cheminements piétons les plus usuels ont été définis en **trois niveaux de priorité selon l'intensité piétonne présente.**

- **Priorité 1 : 23,9 Km,** secteur de centralité et/ou d'intensité commerciale, forte intensité piétonne ;
- **Priorité 2 : 3,9 Km,** intensité moindre mais objectif de liaison de différentes centralités piétonnes (centre de Noisy à place Carnot, Jaurès à Pablo Picasso à Bobigny, en lien avec la future ZAC de Bondy) ;
- **Priorité 3 : 54,9 Km,** secteur de rabattement sur les gares, les stations de Métro Tzen 3 et T1 dans une logique de 100 à 150 m. autour.

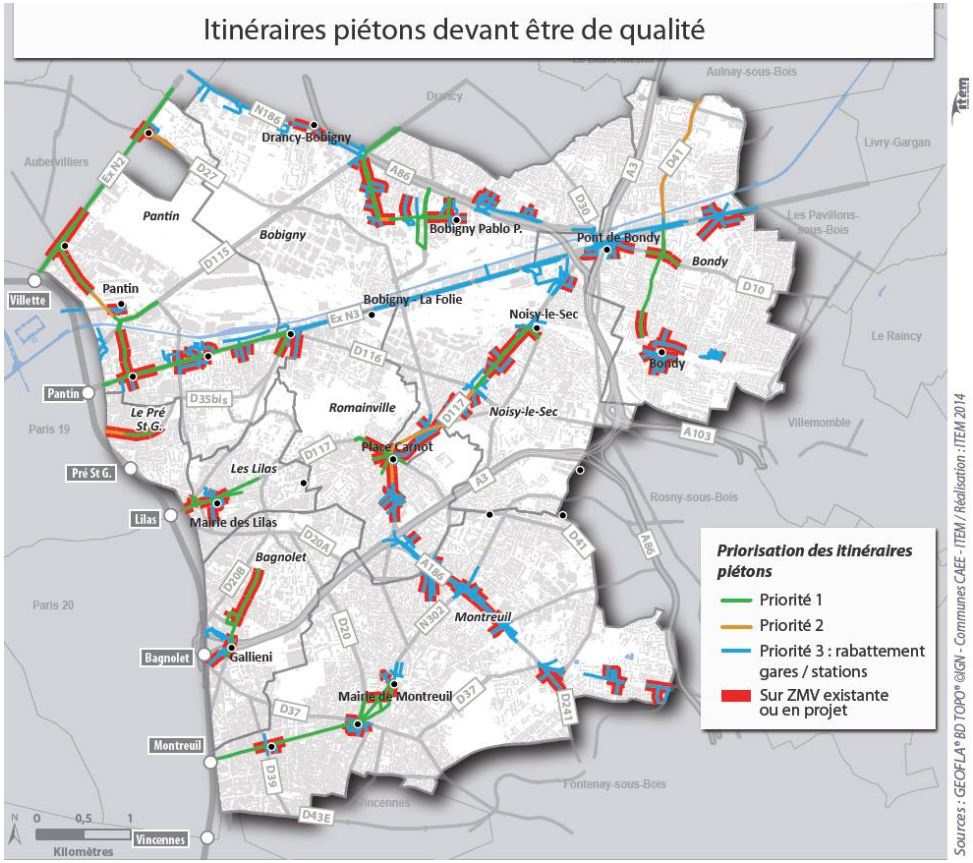

Zoom récapitulant les actions du PLD sur l'accessibilité pour tous

7. Définir les arrêts à rendre accessibles en priorité

Sur Est Ensemble, l'ensemble des lignes sont prioritaires selon le STIF. **162 arrêts ne sont pas accessibles au sens de la loi et tous sont prioritaires** :

- 68 arrêts sont desservis par plus de deux lignes ;

- Les 94 arrêts restants sont à moins de 200 mètres d'un pôle générateur;

En septembre 2015, 18 lignes de transports n'étaient pas déclarées accessibles sur le territoire. La mise en conformité des arrêts peut améliorer l'accessibilité des lignes mais cela dépend également du matériel roulant mis sur la ligne.

Les lignes N12, N13, N34, N41, N42 et N45 seront progressivement mises en accessibilité.

Prioriser la mise en accessibilité

La carte ci-contre présente le calendrier de mise en accessibilité des arrêts selon les lignes. L'agenda proposé devra être regardé plus précisément par chaque collectivité dans le cadre des Ad'Ap.

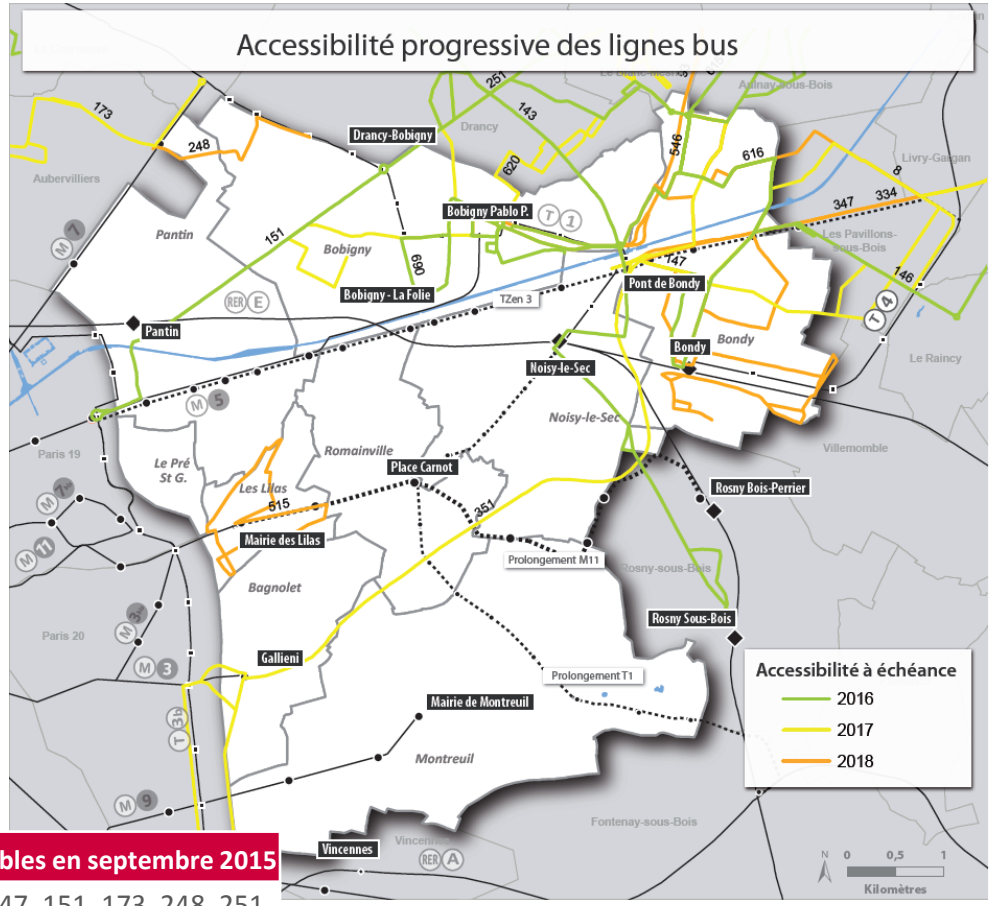

Lignes accessibles	Lignes non accessibles en septembre 2015
61, 76, 102, 105, 115, 118, 121, 122, 124, 127, 129, 134, 145, 148, 150, 152, 170, 215, 221, 234, 249, 318, 322, 330, 346, 545	8, 93, 143, 146, 147, 151, 173, 248, 251, 334, 347, 351, 515, 546, 615, 616, 620, 690

3 Suivi et mise en œuvre

Outil SIG

- 3 outils informatiques libres de droit sont mis à disposition à la fin du PLD :

-Un outil permettant la visualisation des données et cartes du diagnostic et des actions du PLD

- Un outil permettant l'édition de carte

- Un outil pour le suivi du PLD

Outil SIG

- ***Consultation des cartes et données précises du diagnostic ou des fiches actions***

…

Modes actifs

Est Ensemble

Réseau cyclable

Afficher / Cacher

Code INSEE	Communes	Aménagements cyclables existants sur voirie				
		Piste cyclable	Bande cyclable	Canal de l'Ourcq	Couloir bus ouvert aux cycles	Rue piétonne
93006	Bagnolet	1.6 km	2.8 km	0 km	0.4 km	0.3 km
93008	Bobigny	1.1 km	0 km	2.8 km	0 km	1.3 km
93010	Bondy	5.9 km	0.7 km	1.6 km	0 km	0.1 km
93045	Les Lilas	0 km	0 km	0 km	0.2 km	0.3 km
93048	Montreuil	5.2 km	5.7 km	0 km	3.2 km	0.8 km
93053	Noisy-le-Sec	1 km	1.4 km	0.6 km	0 km	0.5 km
93055	Pantin	3.7 km	3 km	2.2 km	0.2 km	0 km
93061	Le Pré-St-G.	0.4 km	1.1 km	0 km	0.1 km	0.2 km
93063	Romainville	0 km	0.9 km	0 km	0 km	0.4 km
Ensemble du territoire + infos		18.7 km	15.1 km	7.2 km	3.7 km	4 km

Réseau cyclable existant

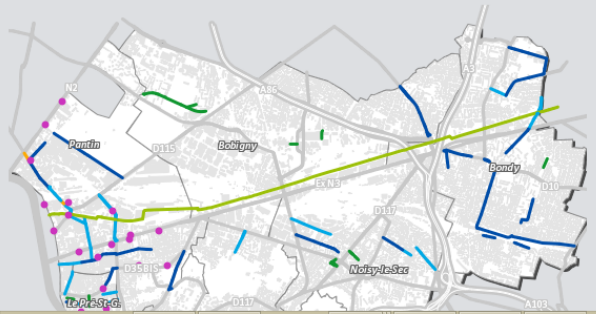

54_54_8	52	5	2	0	26	0	>> Ouvrir

Nombre de services un mardi par arrêt de bus

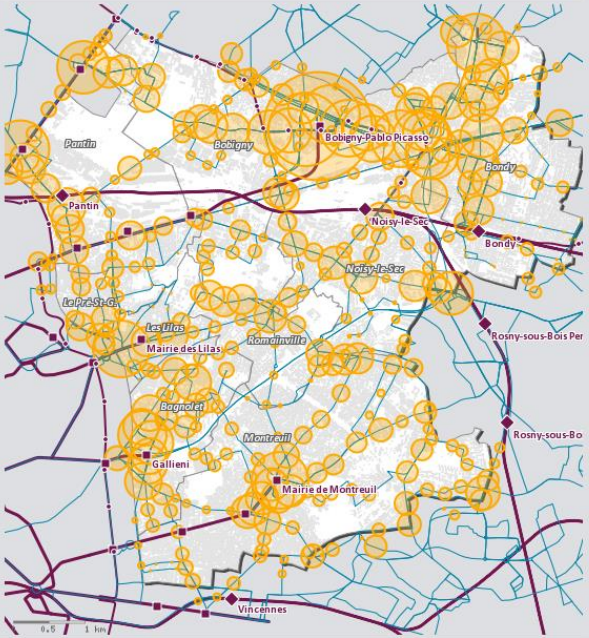

Arrêt le plus desservi un job : BOBIGNY PABLO PICASSO (2076 services)

Nombre de services moyen un job : 318

Outil SIG

- ***Réalisation de cartes adaptés aux besoins des différents utilisateurs***

Choix de l'échelle, des informations, du fond…

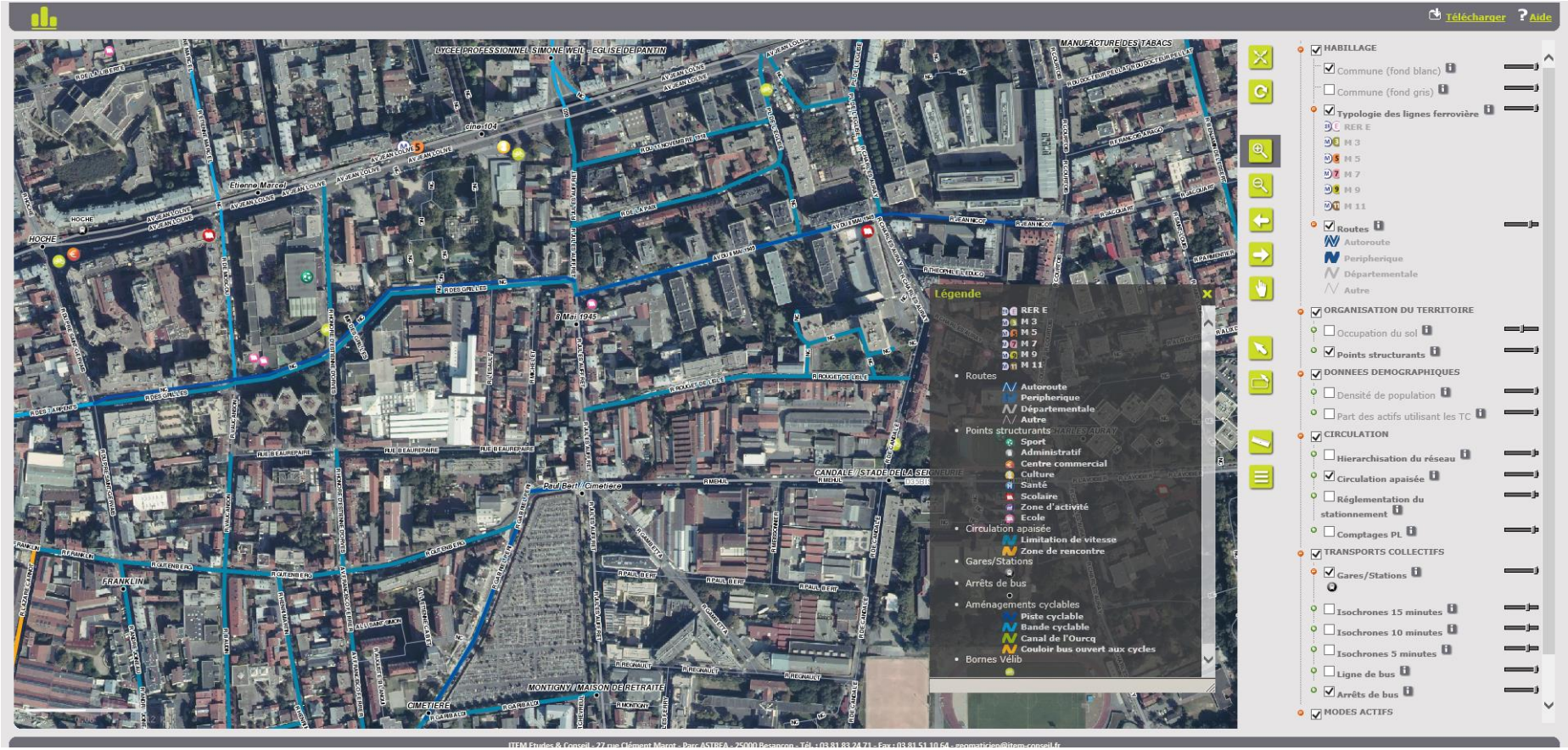

Outil SIG

- ***Outil de suivi du PLD***

Edition d'un tableau de bord, module d'administration pour renseigner les indicateurs, …

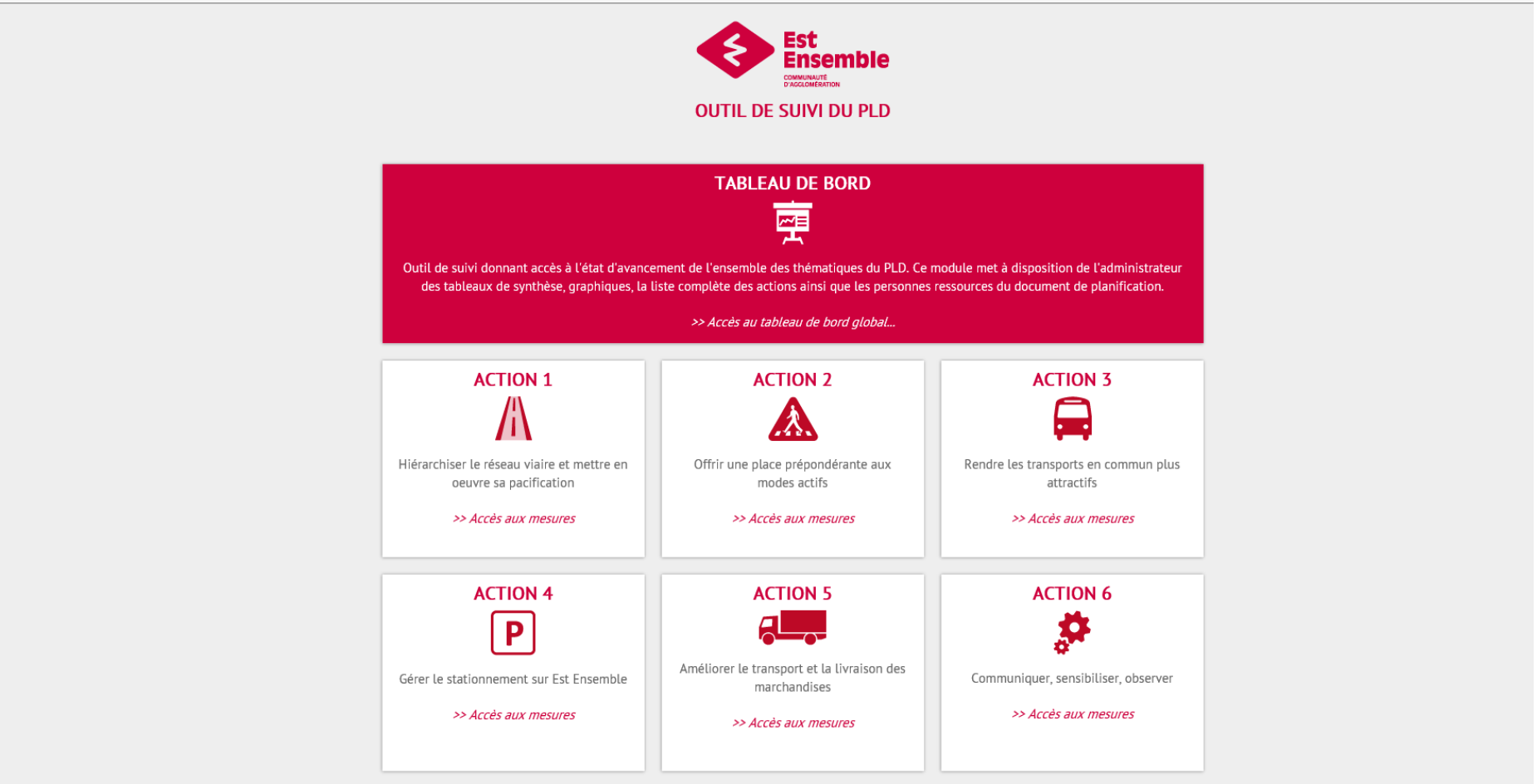

Tableau de bord

ECHEANCIER GLOBAL DES MESURES A METTRE EN OEUVRE

Réalisée(s) : 6
Annulée(s) : 0
A venir : 29
En cours : 35
Retard pris : 0

ECHEANCIER DES MESURES A METTRE EN OEUVRE PAR THEMATIQUE

	Action 1 Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en oeuvre sa pacification	Action 2 Offrir une place prépondérante aux modes actifs	Action 3 Rendre les transports en commun plus attractifs	Action 4 Gérer le stationnement sur Est Ensemble	Action 5 Améliorer le transport et la livraison des marchandises	Action 6 Communiquer, sensibiliser, observer
Réalisé	2	2	0	0	1	1
Annulée	0	0	0	0	0	0
A venir	2	5	3	14	5	0
En cours	4	7	8	3	5	8

ACTION 1
Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en oeuvre sa pacification

Etat de la mesure : Réalisée = / A venir = / En cours = / Retard pris = / Annulée = / **Commentaires :** Afficher = / Pas de commentaires = / **Indicateurs :** Afficher la page des indicateurs = / Pas d'indicateur =

1.1 : Réorganiser la hiérarchisation fonctionnelle du réseau

Validation de la hiérarchisation

1.2 : Adapter la configuration des voies à leur niveau de hiérarchisation

Validation des principes d'aménagements

Aménagement des voies selon les profils arrêtés

1.3 : Réguler les carrefours

Prioriser les axes structurants au niveau des carrefours

1.4 : Jalonner la circulation

Réalisation d'un schéma directeur de jalonnement

Mise en place du jalonnement

INDICATEURS DE LA MESURE 7
Mise en place de zone de modération de vitesse

Km de voies aménagées en ZMV entre 2015 et 2020
Echelle : Commune

Légende :
Réalisé
Objectif à atteindre

Etat des lieux sur l'Agglomération :
29.6% des objectifs atteints

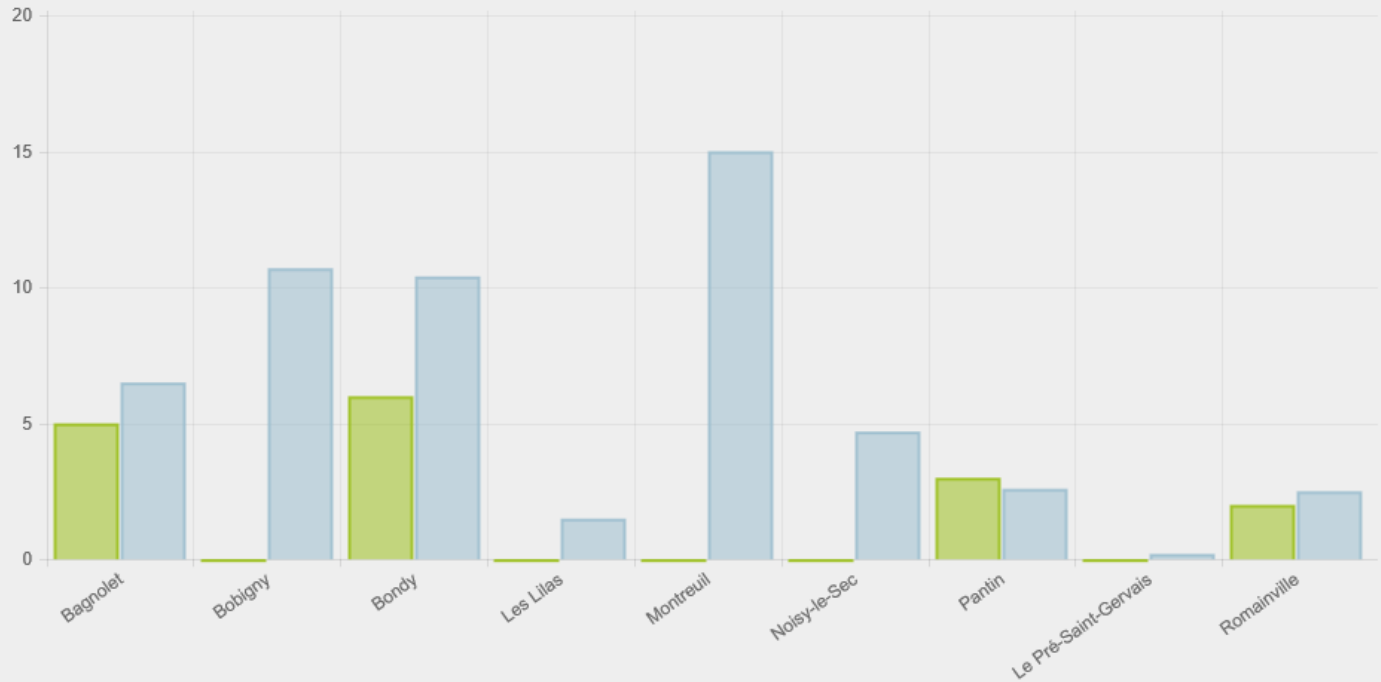

Suivi et mise en œuvre du PLD

- Comité de suivi annuel

- Comité technique semestriel

- Groupes de travail thématiques notamment:

- Livraisons de marchandises: réglementation et schéma poids lourds
- Mise en œuvre de la politique vélo (itinéraire, stationnement, lien avec le SDIC, continuités avec Paris, Vélib…)

- Articuler avec les projets d'aménagement et les études engagées (ligne 11, études de pôles, déclinaison du projet urbain)